



**DIRECTION GENERALE DES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**



MDENP

Plan d'action de la Stratégie Nationale de Promotion des Logiciels Libres (PA-SNPLL 2021-2023)

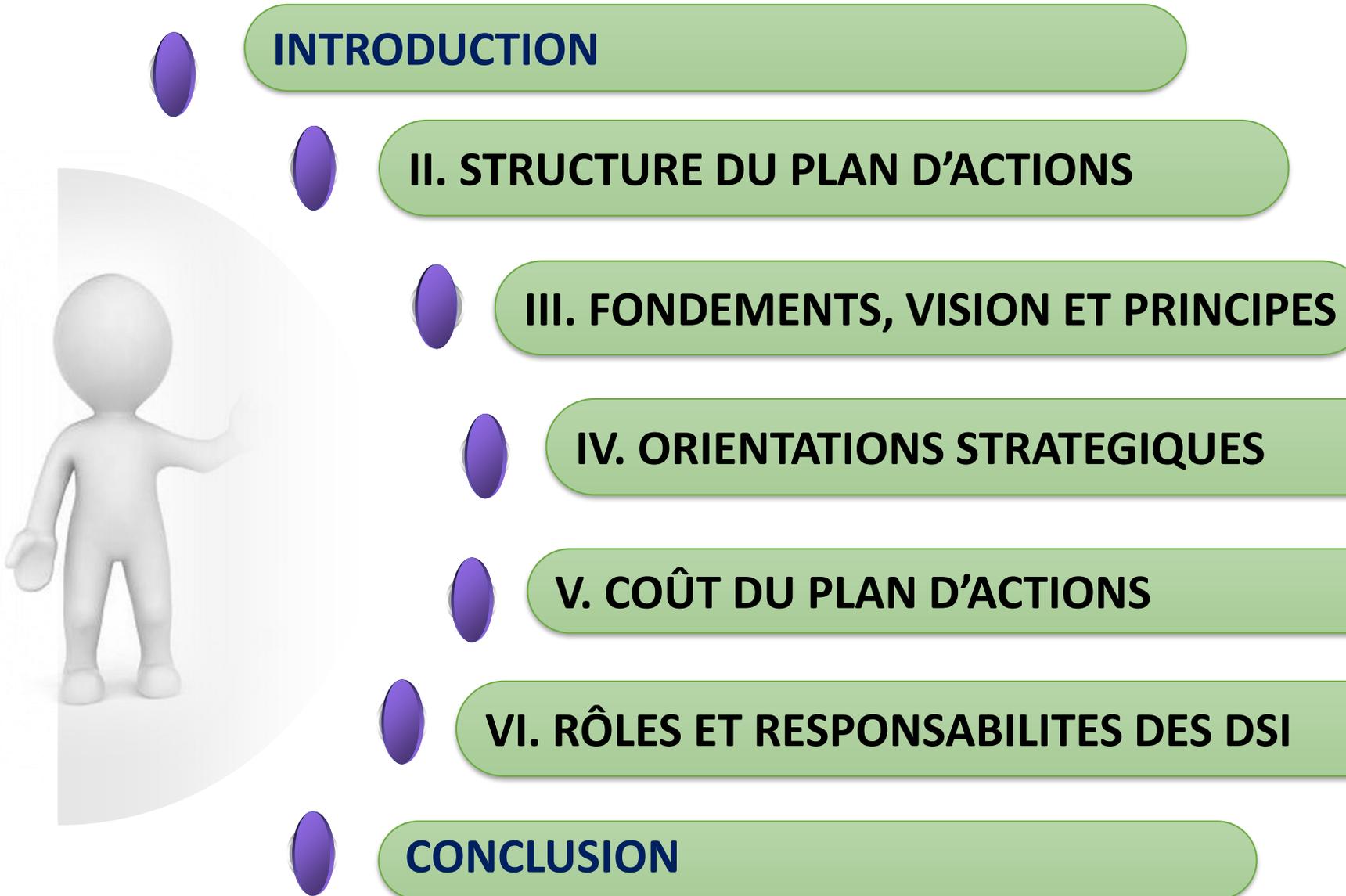
RÔLE ET RESPONSABILITÉ DES DIRECTIONS DES SERVICES INFORMATIQUES (DSI)



NADEMBEGA ADAMA
DIRECTEUR DES STRATEGIES ET POLITIQUES

TEL : 76 84 99 44 / 72 36 35 39

E-mail : adama.nadembega@tic.gov.bf



- ❖ Le MDENP a adopté le 06 juin 2018 la **SN@DEN (2018 – 2027)** par décret n° 2018-0450/PRES/PM/MDENP constitué de cinq (5) programmes ;
- ❖ **Le Programme 4 de la SN@DEN : « La transformation numérique de l'administration publique, des secteurs économiques et de la société burkinabè » EMBARQUE** La transformation digitale de notre pays, à travers la conception et la mise en route de plateformes, de e-services pour la dématérialisation des procédures de l'administration publique ;
- ❖ En effet, la forte empreinte des logiciels propriétaires dans notre pays se traduit par des coûts d'acquisition et de supports aliénants et exorbitants pour l'Etat ;
- ❖ Le Gouvernement du Burkina a fait le choix des logiciels libres à travers l'élaboration d'une stratégie nationale de Promotion des Logiciels Libres et Open Source (SNPLL/OS) ;
- ❖ La SNPLL adopté par **arrêté N°2020-0076/MDENP/SG/DGTIC du 17 septembre 2020**, quels rôle et responsabilité des Directions des Services Informatiques dans le mise en œuvre de son plan d'actions triennal (2021 – 2023) ?

INTRODUCTION

I. RAPPEL DES ELEMENTS DE LA STRATÉGIE

I.1. Les fondements

I.1.1. Au niveau international et sous-régional

I.1.2. Au niveau national

I.2. La vision

I.3. Les principes directeurs

II. LES AXES STRATEGIQUES ET LES ACTIONS

III. LES DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI ÉVALUATION

III.1. Les dispositions de mise en œuvre

III.1.1. Instruments de mise en œuvre

III.1.2. Dispositif institutionnel de pilotage

III.2. Le suivi et l'évaluation

III.2.1. Le mécanisme de suivi et d'évaluation

III.2.2. Les outils de suivi et d'évaluation

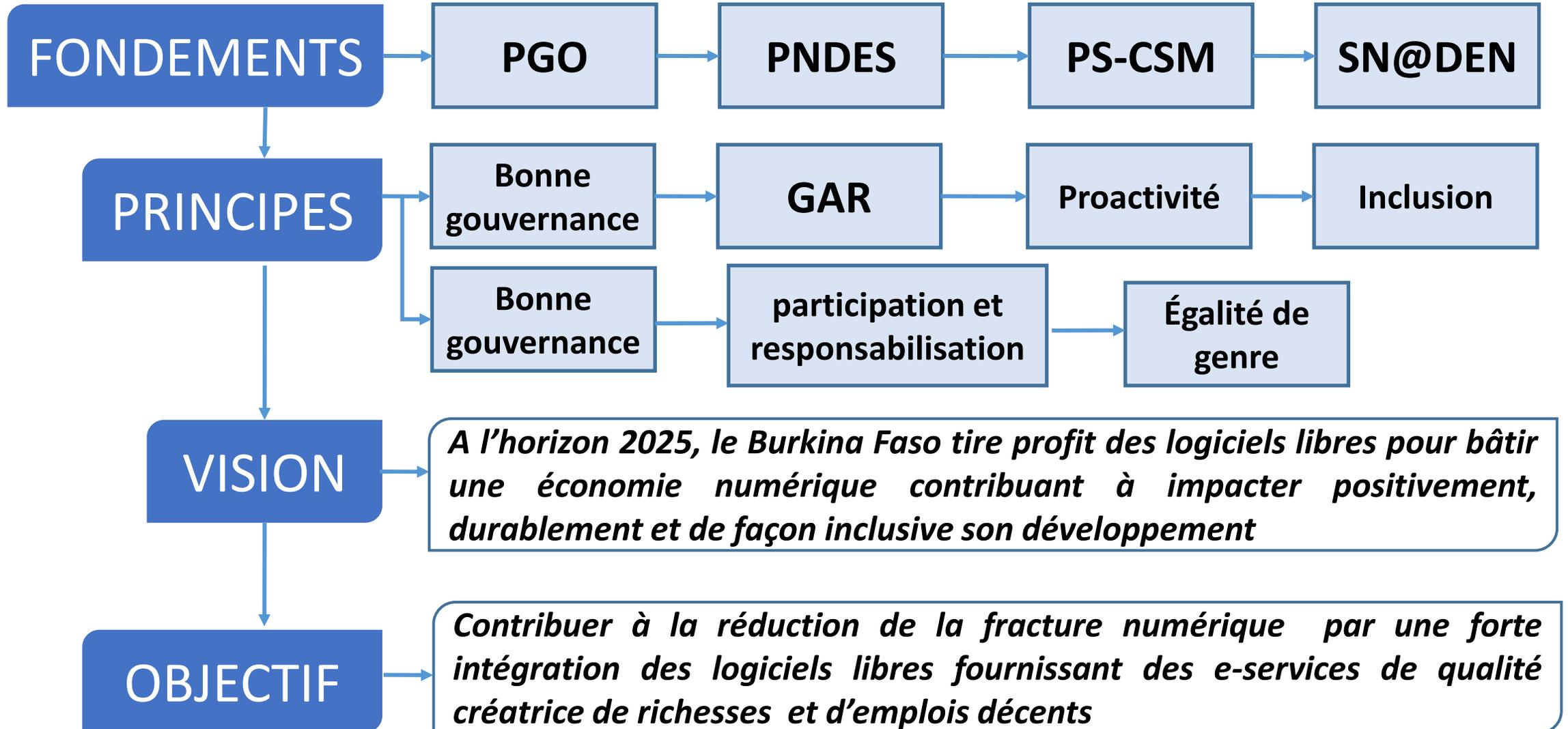
III.3. Le mécanisme de financement

III.3.1. Le Cadre budgétaire à moyen terme

III.3.2. La stratégie de financement

IV. L'ANALYSE ET LA GESTION DES RISQUES

ANNEXES (cadre de programmation, cadre de mesure des performances)



Axes stratégiques	Objectifs stratégiques (OS)	Effets attendus (EA)
Axe 1 : Renforcement des capacités des acteurs	OS 1.1 : Améliorer les capacités opérationnelles des acteurs	E.A.1.1.1 : Les capacités techniques des acteurs sont améliorées
		E.A.1.1.2 : La mobilisation des ressources financières est assurée
	OS 1.2 : Consolider l'expertise nationale en faveur des logiciels libres	EA 1.2.1 : Les curricula des instituts, universités et écoles professionnelles du BF Intègrent les logiciels libres
		EA 1.2.2 : L'expertise nationale en faveur des logiciels libres est promue
Axe 2 : Développement des e-services basés sur les logiciels libres	OS 2.1 : Accroître la disponibilité et de l'accessibilité des logiciels libres stables et sécurisés	EA 2.1.1 : La disponibilité des logiciels libres s'est accrue
		EA.2.1.2 : L'accessibilité des logiciels libres s'est accrue
	OS2.2 : Améliorer la qualité des logiciels libres	EA.2.2.1 : La qualité des logiciels libres s'est améliorée
AXE 3 : Renforcement de la gouvernance	OS.3.1 : Renforcer le dispositif législatif et réglementaire	EA.3.1.1 : Le dispositif législatif et réglementaire est renforcé
		EA.3.1.2 : Les textes législatifs et réglementaires sont promus
	OS 3.2 : Mettre en place le dispositif de coordination et de pilotage	EA.3.2.1 : Le cadre institutionnel et organisationnel est fonctionnel
		EA.3.2.2 : La synergie d'action entre les communautés est renforcée

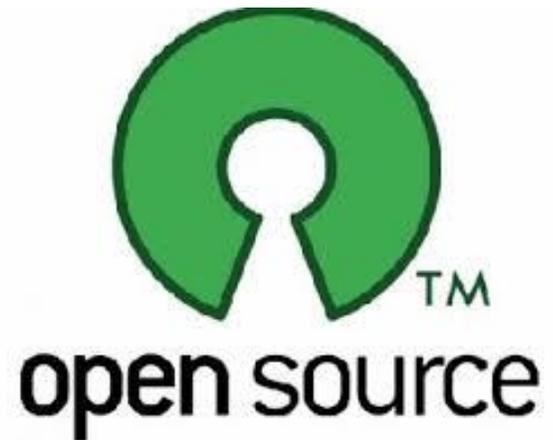
PLAN
D' ACTIONS DE
LA SNPLL
(2021 – 2013)

AXES	OS	ACTIONS	ACTIVITÉS
AXE 1	2	9	25
AXE 2	2	6	15
AXE 3	2	8	26
3	6	23	66

AXES	2021	2023	2023	TOTAL
<i>AXE 1</i>	62 000	132 625	137 625	332 750
<i>AXE 2</i>	41 000	64 500	64 500	170 000
<i>AXE 3</i>	46 500	53 500	60 000	160 000
<i>TOTAL</i>	149 500	250 625	262 125	662 750

AXES	RÔLE ET RESPONSABILITE
AXE 1	▪ Sensibiliser les premiers responsables sur les opportunités des logiciels libres pour l'administration
	▪ Sensibiliser les agents de l'administration publique sur la valeur ajoutée des logiciels libres
	▪ Assurer la formation du personnel sur les Logiciels Libres transversaux (logiciel Bureautique libres et les Systèmes d'exploitations)
AXE 2	▪ Prendre en compte des logiciels libres dans les cahiers des charges de d'acquisition des applications
	▪ Dématérialiser les procédures administratives à base de logiciels libres (LL)
	▪ Assurer la veille technologique sur les logiciels libres (Participer aux travaux des communautés locales de logiciels libres)
AXE 3	▪ Identification et inscription des actions du plan d'actions dans les plans d'actions ministériels
	▪ Contribuer à la mise à jour du socle interministériel des logiciels libres (SILL) de la l'administration publique
	▪ Participer à la prise de textes réglementaires en faveur de l'adoption des LL

- ❖ Le PA-SNPLL est le cadre d'opérationnalisation sur la période de trois années ;
- ❖ Il offre au MDENP et aux autres acteurs du secteur, un référentiel sur l'orientation de l'action gouvernementale dans le domaine de l'économie numérique,
- ❖ Il contribue significativement à la réalisation des aspirations de développement du Burkina Faso dans le cadre du PNDES et de la SN@DEN
- ❖ Au regard des ambitions affichées, l'exécution du Plan d'actions de cette Stratégie nécessite une synergie de l'ensemble des acteurs. À travers les trois (03) axes, le Plan d'actions décline des activités dont la mise en œuvre mobilisera toutes les parties prenantes.
- ❖ les DSI ont une place important dans la mise en œuvre du PA-SNPLL.
- ❖ Le maître mot c'est : « **ACTION** ».



MERCI POUR VOTRE ATTENTION